Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 13 (1956)

Heft: 6

Artikel: Réflexions sur l'instruction préparatoire

Autor: Kaech, A.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-996772

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Jeunesse forte Peuple libre

Revue mensuelle
de l'Ecole fédérale de gymnastique
et de sport (E. F. G. S.) à Macolin

Macolin, juin 1956 | Abonnement: Fr. 2.30 l'an | Le numéro: 20 ct. | 13me année | No 6

Réflexions sur l'instruction préparatoire

(Extrait de l'exposé fait par le directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport à l'occasion de la conférence des chefs des offices cantonaux de l'instruction préparatoire du 2 mai 1956 à Saint-Gall).

Nous aimerions parler ici, pour une fois, ni de l'aspect technique de l'intruction préparatoire, ni de son organisation. Nous voulons nous entretenir de ce que l'on désigne d'un mot un peu grand «l'esprit de l'instruction préparatoire». J'aimerais tirer au clair la question de savoir si l'instruction préparatoire est simplement une machine à subventions assez compliquée et plus ou moins bien huilée ou quelque chose de plus; un mouvement de jeunesse ayant peut être ses propres buts, ses méthodes particulières de travail, son caractère propre, son esprit spécifique «d'instruction préparatoire». Il peut aussi ne pas être inutile de se rendre compte dans quelle mesure la prescription de l'article 16 de l'ordonnance encourageant la gymnastique et les sports, selon laquelle il convient d'attacher une importance particulière à la formation du caractère des jeunes gens, ne sont que lettres mortes ou dans quelle mesure nous avons réellement la possibilité de concrétiser, en quelque sorte, l'idée de cette prescription.

La difficulté d'une telle conception réside dans le fait que le problème doit forcément être traité d'une manière uniforme. Mais rien n'est plus faux aussi que de dire: L'instruction préparatoire est ainsi et ainsi. Il lui manque ceci et cela. Ceci est bon, cela ne vaut rien. Dans un pays aussi varié, formé de races, de langues et de conceptions différentes, l'instruction préparatoire ne saurait être analysée partout du même point de vue, ni appliquée selon des règles valables pour toutes les régions. Les conditions varient de canton à canton, voire d'un district à l'autre. C'est ainsi que les uns considèrent la formation de base comme superflue, du fait qu'elle peut être sans autre remplacée par l'activité des organisations de gymnastique et de sport. Pour d'autres, par contre, elle constitue l'essence même du travail de l'instruction préparatoire parce que chez eux les organisations de gymnastique et de sport sont inexistantes ou insuffisantes. Dans certains cas, on pourrait fort bien renoncer à la formation des moniteurs à Macolin. Ailleurs cette formation constitue la condition essentielle de l'existence de l'instruction préparatoire. Il serait guère possible d'avoir une plus grande diversité.

En procédant, chaque année, à l'analyse des rapports des inspecteurs fédéraux, nous avons l'habitude de nous en tenir à certains points particuliers comme par exemple la formation des moniteurs, le programme de travail, l'observation des prescriptions ou l'activité des groupements libres, en tenant compte des appréciations positives ou négatives de leurs auteurs. Nombreux sont les cas où de telles appréciations se neutralisaient. Et l'on n'est pas plus avancé qu'avant bien que chacun des rapporteurs — avec raison dans son domaine particulier — est persuadé de l'exactitude de son appréciation.

Il ressort de cette constatation, tout d'abord, «qu'une trop forte centralisation et réglementation de l'instruction préparatoire ne pourrait que lui être nuisible» et que les appréciations générales sur l'instruction préparatoire ne doivent être considérées que cum grano salis. Elles peuvent ici être justes, là à peu près justes et en un troisième lieu superflues ou même totalement fausses. Et cela malgré tous nos efforts d'ignorer les détails pour nous en tenir à la bonne moyenne helvétique.

* * *

Et pour entrer dans le vif du sujet, j'aimerais commencer par le rapport d'un inspecteur fédéral qui a écrit ce qui suit pour l'année 1955:

«Je crois que le moment est venu de repenser complètement les buts et les moyens de notre organisation. Je suis persuadé que parti de très haut, avec un idéal très grand mais possible, l'I.P. s'est peu à peu, sous l'influence de ses adversaires, laisser vider de sa substance essentielle pour n'être plus qu'un mouvement intéressant par les avantages qu'il accorde; c'est peut-être assez pour tenter des dirigeants de sociétés, mais ce n'est pas avec cela que l'on enthousiasme une jeunesse».

«Après avoir repensé l'esprit qui doit animer un tel mouvement, il me paraît également indispensable d'en faire autant de la matière d'enseignement. Sans di-

minuer en quoi que ce soit la matière de base, il me semble nécessaire de chercher et d'introduire dans ce programme des éléments nouveaux et simplement attirants pour la jeunesse, de revoir également la façon d'organiser les épreuves de fin de cours. Je crois également que pour développer un mouvement d'importance nationale, il faut accorder aux jeunes gens qui, volontairement, se préparent à être des citoyens aptes à remplir toutes les tâches que le pays peut leur imposer, des avantages réels et certains (recrutement — école de recrues). De belles promesses non tenues n'ont plus cours dans la jeunesse actuelle».

Ainsi s'exprimait cet inspecteur de l'instruction préparatoire. Les problèmes qu'il a soulevés me paraissent avoir un caractère de validité suffisamment général pour servir ici de base de discussion. Comme je l'ai déjà dit, j'aimerais considérer l'ensemble du problème de l'instruction préparatoire et ne le traiter que sous l'aspect de l'esprit et des bases morales en faisant totalement abstraction de son programme ainsi que d'autres questions de détails comme, par exemple, la prise en considération des performances de l'I. P. lors du recrutement.

L'instruction préparatoire s'est-elle réellement écartée de son idéal élevé ? S'est-elle vraiment laisser vider de sa substance, sous l'influence de ses adversaires ou — ce que l'inspecteur ne dit pas — par le relâchement, la fatigue et la résignation de ses animateurs, pour n'être plus qu'une institution «intéressante» pour les avantages matériels qu'elle accorde ?

* * *

Si nous voulons nous faire une opinion sur cette question déterminante, il ne suffit peut-être pas de considérer le laps de temps relativement court qui s'est écoulé depuis l'introduction de la nouvelle ordonnance I. P. — soit depuis 1942 —, mais de se remettre en mémoire le passé de l'instruction préparatoire et son histoire de plus de 75 ans.

Aux termes de la loi fédérale sur l'organisation militaire de 1907, la Confédération soutient les sociétés et les efforts tendant à assurer le développement physique des jeunes gens libérés de la scolarité en vue du service militaire. Il s'agit donc clairement ici d'un appui matériel lié à une condition précise, à savoir que les bénéficiaires exercent une activité contribuant à favoriser le développement corporel des jeunes gens en vue du service militaire. Ce but final précisait de tout temps aussi l'esprit dans lequel était effectuée l'instruction préparatoire. Il s'agit d'un esprit civique indubitablement positif et par-dessus tout patriotique. Cet esprit pouvait, sans autre, être supposé chez le mandataire de la Confédération pour l'instruction préparatoire, en l'occurrence la Société fédérale de gymnastique, dont il convient de relever ici le mérite et ceci spécialement avant l'introduction de la nouvelle ordonnance. Il est difficile de préciser dans quelle mesure l'indemnité de moniteur constituait alors déjà, dans des cas particuliers, un argument essentiel en faveur de l'organisation de l'instruction préparatoire. Ce qui importe, c'est que celle-ci était reconnue clairement comme une tâche d'importance nationale et animée d'un esprit correspondant.

Ici l'ordonnance de 1942 a apporté des modifications radicales. Du fait que l'instruction préparatoire fut établie sur une base plus large et plus moderne, le cercle de ses promoteurs s'étendit également à des organisations qui — parce qu'elles sont issues d'une tradition tout à fait différente — ne pouvaient pas insuffler à l'instruction préparatoire un esprit identique à celui des gymnastes. Les groupements libres étaient, dans l'ensemble, une création nouvelle ; il convenait donc de les animer d'un esprit nouveau. Avec les cours centraux de moniteurs, la Confédération avait, pour la première fois la possibilité de le faire et de donner à l'instruction préparatoire, d'une manière générale, son programme et sa direction.

Elle a fait usage de cette possibilité. L'expression de ce «nouvel esprit» fut incarné par les premiers cours de cette «période héroïque», soit aux cours des années 1942 à 1945. Ils se distinguaient par un déploiement de drapeaux, des marches, des chants, un bel entrain, une certaine dureté, un travail ardu et un «ton rude mais cordial». Tenant compte de l'ambiance de cette époque, on s'inspira largement des bases, formes et méthodes de travail de l'armée, en ce sens que l'enseignement donné dans ces cours pouvait être réellement considéré, à ce moment-là, comme une formation pré-militaire. L'ambition, ou mieux, l'idéal des responsables de l'instruction préparatoire ne se satisfit point de cette «école militaire préparatoire». Par l'instruction préparatoire et notamment par les cours des moniteurs, on devait — selon eux — inculquer un nouvel esprit sportif et même intensifier l'éducation civique du peuple. L'esprit de l'instruction préparatoire devait être quelque chose pour lui-même et de particulier et naturellement quelque chose de «meilleur». Cela a suscité pas mal de résistances. Là, où les choses avaient été poussées à l'extrême et les «anciens pontifes» sans autre «limogés», comme, par exemple, dans le canton de Zurich, ce fut, après les étonnants succès du début, les inévitables contre-coups. Ailleurs, cette nouveauté constitua la puissante impulsion dont l'instruction préparatoire avait justement besoin. Je vous rappelle ce qui s'est passé dans des cantons comme le Valais, Fribourg ou Uri.

Dans quelle mesure l'esprit implanté dans les cours de moniteurs put introduire un «new look» dans le domaine de l'instruction préparatoire est une question qui m'a souvent préoccupé. Que reste-t-il des heures vécues à Chaumont, au Chalet à Gobet, au Zugerberg et à Macolin ? Combien de moniteurs ont essayé de conduire leur petit groupe de jeunes garçons dans le cadre d'un cours de base, selon l'exemple qui lui fut montré ? Combien y en a-t-il qui chantent encore ? Sans parler des marches en groupes, des parades de drapeaux, de l'esprit patriotique et de l'influence civique du moniteur de l'instruction préparatoire.

* * *

Rien n'est plus difficile que d'apprécier une expérience dans le domaine éducatif — une telle expérience, et non pas des moins importantes, fut celle faite au cours de ces années. Il est aujourd'hui trop tard pour le faire. Les choses se sont transformées à divers points de vue. Il était tout d'abord naturel qu'avec la fin du service actif et la création de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, en tant qu'institution non militaire, mais sous tous les rapports «civile», on se soit distancé de tout ce qui, par la forme, la nature et la matière d'enseignement était axé sur la préparation militaire. Il se peut, en outre, qu'une modification de la conception des cours de moniteurs et avec elle, dans un certain sens aussi, une modification de l'esprit de l'instruction préparatoire, ait été consécutive à l'éloignement de «l'élite» des premiers cours et au fait qu'il fallut se contenter des cadres moyens disponibles avec lesquels il n'était guère possible d'atteindre l'un ou l'autre idéal d'antan.

Il apparut bientôt qu'un esprit spécifique de l'instruction préparatoire n'avait rien d'absolu et qu'il eut été faux de créer quelque chose d'artificiel qui ne pourrait guère durer. L'instruction préparatoire n'est pas un mouvement de jeunesse en soi, si ce n'est, tout au plus, en ce qui concerne les groupements li-

bres. Elle se sert plutôt — selon la volonté du législateur — de la collaboration d'organisation de diverse nature. Etant donné qu'elle doit s'en référer à l'activité de ces dernières, elle doit aussi admettre que cette activité soit précisément animée par l'esprit qui est propre à chacune d'elles. Cet esprit est quelque chose de bien défini. Chez les éclaireurs, c'est la loi de l'éclaireur, chez les footballeurs c'est un autre idéal et chez les gymnastes, encore un autre. Et toutes ces organisations ne comprennent pas uniquement quelques classes d'âge de jeunes garçons, mais aussi des juniors, des seniors, des membres actifs, passifs ou d'honneur. Toute une gamme d'individus animés des mêmes sentiments, qui se transmettent le flambeau de main à main et qui se forment mutuellement. L'instruction préparatoire cependant, c'est un cours de base d'une durée maximum de 6 mois au cours desquels un jeune homme apparaît 25 fois; c'est un examen et peut être aussi un camp de quelques jours. C'est pourquoi nous devons admettre que l'instruction préparatoire soit pratiquée une fois dans l'esprit des footballeurs, une fois dans celui des gymnastes et une troisième fois dans celui des éclaireurs. Et nous n'avons aucune raison de nous en affliger parce que cet esprit — qu'il soit ainsi ou ainsi — nous pouvons le considérer comme quelque chose de **fondamentalement bon.** Tout comme, grâce à l'instruction préparatoire, nous pouvons faire bénéficier les diverses organisations d'une aide matérielle, ce que nous pouvons leur apporter, en outre, dans le domaine de l'esprit doit être en quelque sorte un supplément, mais en aucun cas quelque chose qui relègue leur propre esprit à l'arrière plan. Il ne doit pas y avoir un esprit I.P., qui concurrence ou même prenne la place de l'esprit propre aux diverses associations. **Ce qui est juste pour les associations fédérales, doit l'être aussi pour l'instruction préparatoire.**

Nous présumons certes ainsi que dans les associations et partout là où l'instruction préparatoire est pratiquée, le devoir patriotique ou — ce qui revient finalement au même — les obligations à l'égard de la jeunesse constituent l'élément fondamental. Il n'est pas toujours nécessaire de manifester d'une manière bruyante et spectaculaire ces préoccupations. Elles peuvent fort bien demeurer à l'arrière-plan de l'activité sportive pratique. Peu importe où, mais elles doivent être réelles et présentes.

Cela est-il le cas dans une mesure suffisante ?

Il n'est guère possible de pouvoir répondre avec un **«oui»** convaincu. Il n'est pas particulièrement édifiant de constater combien souvent l'instruction préparatoire n'est considérée et mise en pratique que sous le seul aspect des subsides qui y sont attachés. Dans certains comités de sociétés ou de clubs, chez certains moniteurs, il semble qu'on la considère comme une sorte de punition qu'il faut subir si l'on veut pouvoir jouir des subventions. Cette conception n'est certainement pas générale, mais elle existe et elle conduit logiquement à rechercher les moyens susceptibles de diminuer ou de contourner la punition. De cette conception, de cette mentalité sont issues les malhonnêtetés et les incorrections qui sont les fléaux de notre mouvement fondé sur le volontariat.

Ici aucune tolérance ne doit être acceptée. Et seule une intervention énergique peut réellement être utile à l'instruction préparatoire même si, de ce fait, elle ne devait plus être pratiquée pendant un certain temps dans la localité en question. Car un mouvement de jeunesse et de sport au sein duquel règne la fraude — et cela souvent même à la connaissance de ceux qui prétendent éduquer — se détruit de lui-même. Partout où ce mal se fait jour, il doit être neutralisé le plus tôt possible. **Mieux vaut un groupement I.P. honnête que cinq douteux.** Le souci d'obtenir une instruction préparatoire correcte doit être l'une de nos premières préoccupations.

* * *

Il me semble, en outre, que nous devons trouver le moyen de mettre clairement en évidence, à l'occasion, l'essence spécifique de l'instruction préparatoire que j'ai désignée par devoir patriotique.

Dans le cadre de l'activité très variée des associations, où le travail pratique occupe la première place, dans le travail très subdivisé et même décousu d'un cours de base, cela est presque impossible. Le seul moniteur — souvent guère plus âgé, plus expérimenté que ses protégés — peut rarement être le propagateur de cet esprit. Nous pouvons nous estimer heureux s'il travaille correctement et joyeusement avec son groupement.

Ce que l'on ne peut attendre du moniteur, devrait être atteint et réalisé par les autorités et les instances desquelles dépend l'instruction préparatoire.

Je me garderai d'établir ici des recettes, me bornant à relever le succès remporté par l'instruction préparatoire là où chacune de ses manifestations — je pense, par exemple, aux examens d'une certaine importance, aux courses d'orientation, aux championnats I.P. — se déroule dans une atmosphère de tradition patriotique, avc la participation des autorités et éventuellement de la population. Ce devrait être notre premier objectif que dans chaque canton ou dans chaque district une telle manifestation soit mise sur pied, manifestation qui ne constituerait pas uniquement un événement sportif, mais à l'occasion de laquelle les jeunes gens de l'instruction préparatoire seraient salués en qualité de citoyens et de soldats de demain. A l'occasion de ces rares manifestations, l'importance patriotique de l'instruction préparatoire devrait être mise clairement en évidence de même que les jeunes gens devraient être initiés au sens élevé de la maxime du colonel Raduner inscrite sur le socle de la statue de la jeunesse à Macolin: «Nous exerçons le corps pour fortifier l'esprit et l'âme et pour la Patrie».

L'un ou l'autre d'entre vous accueillera peut-être de telles propositions avec un certain scepticisme. Je le comprends. Et je n'ignore pas les difficultés qu'occasionne, dans ce domaine, une jeunesse mûre avant l'âge, désabusée et souvent même totalement désillusionnée. Et pourtant il convient de préciser que dans l'un ou l'autre canton, dans telle ou telle région, il existe des manifestations de l'instruction préparatoire qui se déroulent avec un naturel parfait et dans le cadre idéal que j'ai essayé de vous esquisser.

* * *

J'aimerais mentionner ensuite la possibilité d'influence que représentent les cours à option. Tout comme dans les cours fédéraux de moniteurs, la vie en communauté du cours à option offre les conditions psychologiques les plus favorables à l'éducation sociale du jeune homme.

C'est pourquoi ce devrait être une préoccupation particulière des offices cantonaux I.P. de veiller à ce qu'elles soient utilisées. Chaque moniteur n'est pas en mesure de le faire. Chacun n'est pas capable de donner quelque chose qui sort du domaine purement sportif. Nombreux sont ceux qui sont même incapables de donner l'ordinaire. C'est encore pourquoi j'aimerais poser la question de savoir si les offices cantonaux — pour autant qu'il ne s'agit pas de leur propres cours — pourraient se préoccuper de mettre à la disposition de ces cours des conférenciers pour traiter avant tout de thèmes d'éducation civique et patriotique. Certains signes, comme par exemple les initiatives Chevallier, prouvent clairement qu'il y a dans notre peuple une tendance au relâchement et au

discrédit de notre défense nationale. Comment mieux la combattre qu'en s'adressant à la jeunesse ?...

Avec cette question, je voudrais clore le chapitre de «l'éducation patriotique» pour passer à celui de «l'éducation sportive».

* * *

L'éducation sportive comprend tout d'abord **l'éducation à la performance.** Celle-ci constitue l'objet principal du travail de l'instruction préparatoire et est déterminant, même si elle n'est pas exclusivement de nature technique. On pourrait aisément lui consacrer tout un exposé.

Mais il y a un autre aspect de l'éducation sportive qui mérite d'être considéré: L'éducation à une conduite de vie sportive, l'éducation à la discipline sportive. Je pense qu'il est inutile que j'explique longuement ce que l'on entend par là. Nous le savons tous.

Cette éducation à une conduite de vie et à une discipline sportive constitue, pour ainsi dire, le programme minimum de l'instruction préparatoire. Partout et toujours, quelque soit l'esprit, l'organisation, la société ou le club qui l'organise, l'instruction préparatoire doit être imprégnée de la volonté de faire de l'éducation sportive.

Qu'en est-il sous ce rapport dans la pratique ? Si nous voulons nous faire une idée à ce sujet, nous n'avons pas besoin d'aller chercher très loin et il serait faux de s'imaginer que chaque simple moniteur doive être un super-éducateur. Quelques signes très simples permettent de déterminer la qualité de l'enseignement; telles, par exemple, la ponctualité, la joie au travail, l'attitude pendant un jeu passionnant. Ou plus simplement encore, la position prise à l'égard de l'alcool et de la nicotine et le respect des prescriptions correspondantes de l'ordonnance de l'instruction préparatoire.

Des extraits de compositions d'élèves d'écoles artisanales publiés dernièrement et l'image d'une course d'orientation décrite dans le «Bund» par un rapporteur compétent, nous prouvent que le problème est des plus actuels.

* * *

Résumons-nous: Nous avons vu qu'il serait faux de concevoir et de pratiquer l'instruction préparatoire comme un mouvement de jeunesse pour soi avec son esprit propre. L'esprit de l'instruction préparatoire sera essentiellement déterminé par ce que les organisations qui s'en occupent lui apporteront. Il sera donc, tour à tour, marqué de l'empreinte des gymnastes, des footballeurs, des éclaireurs, bref de tous ceux qui, sous l'enseigne «instruction préparatoire», s'occupent, à leur manière, de la jeunesse.

Par dessus la diversité de conception et des formes d'activité, l'instruction préparatoire doit toutefois revêtir le caractère patriotique voulu par le législateur et qui lui est imposé par ses origines historiques. Et finalement l'instruction préparatoire doit faire sienne la tâche de contribuer à une meilleure éducation sportive de notre jeunesse.

Vous allez me demander, non sans raisons: Que fait Macolin ? Que fait l'office central, cette source vive d'où doivent sortir les moniteurs de l'instruction préparatoire ?

Je vais essayer de vous répondre très brièvement.

L'expérience nous a clairement enseigné que le choix des moniteurs est beaucoup plus déterminant que la formation que nous pouvons leur donner en vue de leur activité future. Nous sommes devenus quelque peu modestes. Nous nous rendons parfaitement compte que la plus grande partie de ce que nous pouvons leur communiquer, pendant une semaine à Macolin, n'est qu'un vernis de surface qui disparaît souvent avec une effrayante rapidité. Nous sommes parfaitement conscients que nombre de jeunes gens — en soi excellents garçons — que nous licencions avec la qualification «cours réussi» ne sont pas ou du moins insuffisamment qualifiés pour pouvoir enseigner, diriger et éduquer d'autres jeunes gens. Mais, en dépit de ces expériences, nous croyons que par la formation des moniteurs à Macolin, il est possible de développer non seulement le côté technique de l'instruction préparatoire, mais aussi d'intensifier son rayonnement intérieur.

Comme par le passé, nous voulons tout d'abord nous efforcer de créer dans nos cours un enthousiasme, un état d'esprit positif qui seront les éléments fondamentaux du travail futur du moniteur.

En outre, pensons-nous, nos cours seront mis — et dès maintenant peut-être dans une mesure accentuée — au service de cet idéal et de ces obligations patriotiques, dont je parlais tout à l'heure.

Il va de soi enfin que nous nous efforcerons de parfaire l'éducation sportive des moniteurs qui nous seront confiés.

L'enthousiasme, l'éducation patriotique, l'éducation sportive doivent donner le ton à nos cours de moniteurs. Et c'est aussi sous ce triple aspect que doit être poursuivie la collaboration entre Macolin et tous les milieux s'occupant d'instruction préparatoire.

A. Kaul.

Il faut aider les malheureux réfugiés...

—Il y a vingt ans...

...de nombreux réfugiés étant venus chercher asile dans notre pays, les œuvres de secours aux sans-patrie se groupaient en une organisation centrale. Ainsi naquit l'Office Central Suisse d'Aide aux Réfugiés.

Il faut aider...

...ceux qui ont perdu leur patrie, leur foyer, leurs biens, souvent toute leur famille, au cours des tragiques migrations du siècle. Après la guerre, la Suisse a vu la vie reprendre son cours normal et les affaires retrouver leur prospérité. Cependant, dans les vastes camps de réfugiés des pays étrangers, des hommes venaient échouer, livrés par dizaines de milliers, à une misère sans nom et à la cruelle incertitude du lendemain. Le peuple suisse peut aider à résoudre le problème international des réfugiés en accueillant les plus éprouvés d'entre eux. Il peut rendre la paix et la confiance aux vieillards et aux infirmes, la santé et leurs forces aux malades. En outre, il faut continuer à prêter assistance aux réfugiés qui sont venus chercher leur salut dans notre pays durant les années de persécution et de guerre et qui, en raison de leur âge ou de leur infirmité, ont dû renoncer à l'espoir d'émigrer plus loin. Aidons les sans-patrie, lorsque l'Office Central Suisse d'Aide aux Réfugiés nous rappellera, sous le signe de la Feuille de Lierre, notre devoir envers eux. (Chèques postaux VIII 33 000 et vente d'insignes dans la plupart des cantons).